

Les Français face aux réquisitions

Document 1

Recto

Monsieur

Bouinon Joseph

14 rue des Carmélites

GUINGAMP

Ordre de réquisition individuel

à retourner à la Mairie après service

En exécution des ordres des Autorités Occupantes vous êtes requis le *12 juillet 1944* de *14* heures à *20* heures pour assurer la garde de la ligne téléphonique allemande, de Guingamp à Moustéru sur la voie.

Rassemblement au *carrefour de Ten Lan en Kerbest* carrefour Locménar sur la route de Moustéru.

Ce service est obligatoire (de 17 à 60 ans) et aucune exception ne sera faite.

Le

LE MAIRE,

AVIS. — Nous sommes amenés à faire remarquer que toutes les instructions données à la Préfecture pour la garde d'objectifs, en exécution du paragraphe N° de l'ordonnance du 18 Décembre 1942 (page 458) concernant la sécurité de la puissance occupante, s'entendent comme transmission des missions de garde. Et à l'avenir, toutes les instructions de gardes seront données en exécution de cette ordonnance.

Voici le texte de cette ordonnance :

1° Quiconque ne remplit pas ou remplit mal les consignes de la garde qui lui est confiée par le Militarbefehlshaber en France ou par un Service habilité, sera puni de peine de mort.

2° Dans les cas les moins graves et en cas de négligence, la punition pourra être ramenée aux travaux forcés ou à la prison.

Militarbefehlshaber = commandement militaire des forces d'occupation allemandes en France

La convocation sert d'Ausweis.

GARDE : mettre un brassard jaune D. P.

Se tenir sur le sentier à droite de la ligne, ne jamais traverser la ligne, ni aller sur le sentier de gauche.

Les gardiens seront contrôlés par les membres de l'unité Allemande pendant la journée et la nuit.

Le gardien qui quitte son poste (celui qui se trouve absent pendant un contrôle) aura une amende de 10.000 fr.

En cas de nouveaux actes de sabotage, la Commune sera rendue responsable : des otages pourront être pris, et des amendes exigées de la Commune.

CONSIGNE : Empêcher toute personne d'approcher des poteaux télégraphiques le long de la ligne Guingamp-Carhaix, du km 506 (dépôt de locomotives. Patte d'Oie), au km 509 au sud.

Ausweis = laissez-passer

D.P. = Défense Passive

Questionnaire

- 1) Quel est le titre du document ?
- 2) Quelles sont la date et la provenance de ce document ?
- 3) Quel grand événement décisif pour la France et l'Europe vient de se produire un mois auparavant ?
- 4) Qui donne l'ordre immédiat ?
- 5) Quel est le véritable donneur d'ordre et quels indices vous permettent de l'affirmer ?
- 6) A qui s'adresse ce document et quel est le statut de cette personne ?
- 7) Quelle est la consigne attribuée ?
- 8) Cette consigne a pour objectif de se protéger de quoi et de qui selon vous ?
- 9) Quels sont les risques encourus par un garde défaillant ?
- 10) Quels sont les risques encourus par la commune en cas de problème ?
- 11) Réaliser une synthèse permettant de présenter, en deux minutes, le document et son intérêt pour comprendre la situation dans ce département français en juillet 1944.